

# Port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente

## TAXES D'OUTILLAGE, TAXES D'ENTREPOSAGE ET TAXES DIVERSES

### 2025

#### Détail des Heures de travail

Heures	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	
Lundi à vendredi	H2		H1	HN				H1	HN			H1	H2							
Samedi	H2									H3										
Dimanche / JF	H3																			

Le travail le **Samedi après-midi** ainsi que les nuits, dimanche et jours fériés doit être considéré comme **exceptionnel**.

#### LEGENDE

HN	Heure normale :	Lundi - Vendredi : 8h-12h et 14-18h
H1	Heure Majorée de type 1 :	Lundi - Vendredi : 7h-8h, 12h-14h et 18-21h
H2	Heure majorée de type 2 :	Lundi - Vendredi : 4h-7h, 21h-22h et Samedi : 4h-13h
H3	Heure majorée de type 3 :	Samedi : 13h-22h et Dimanche / JF : 4h-22h

Toute heure commencée est due dans sa totalité.

Tarifs soumis à l'avis du Conseil Portuaire du :

03/12/2024

Tarifs approuvés par Délibération du Comité Syndical du :

10/12/2024 et 04/02/2025

**AR Prefecture**017-200073690-20250204-D202502-DE  
Reçu le 10/02/2025**I. TAXES D'OUTILLAGE****Manutention au crochet**

Coût horaire quel que soit le rendement

	HN	H1	H2	H3
Reggiane G 01 - G 02 - Italgru G05 & G06	315,76 € TTC / heure	380,99 € TTC / heure	415,02 € TTC / heure	534,32 € TTC / heure
Reggiane G 03	294,21 € TTC / heure	359,44 € TTC / heure	393,47 € TTC / heure	512,77 € TTC / heure

**Manutention à la benne, grappin, pince à bois, autre équipement.**

Grues Reggiane G 01 - G 02 - Italgru G05 &amp; G06

	HN	H1	H2	H3
Rendement inférieur à 194 T / H, perception minimum de	315,76 € TTC / heure	380,99 € TTC / heure	415,02 € TTC / heure	534,32 € TTC / heure

	Coût à la tonne	H1	H2	H3
Rendement supérieur à 194 T / H, perception de	1,63 € TTC / tonne	65,22 € TTC / heure	99,26 € TTC / heure	218,56 € TTC / heure

Grues Reggiane G 03

	HN	H1	H2	H3
Rendement inférieur à 194 T / H, perception minimum de	294,21 € TTC / heure	359,44 € TTC / heure	393,47 € TTC / heure	512,77 € TTC / heure

	Coût à la tonne	H1	H2	H3
Rendement supérieur à 194 T / H, perception de	1,61 € TTC / tonne	65,22 € TTC / heure	99,26 € TTC / heure	218,56 € TTC / heure

**Fourniture d'appareils pour la manutention de colis lourds ou volumineux**

Location de poutres réglables et sangles de levage

	Coût	Coût réellement facturé
Poutre, manilles, pendillards, sangles (CMU < 15 tonnes)	28,302 € TTC / heure	28,30 € TTC / heure
Chaines et crochet (CMU 20/28 tonnes)	30,566 € TTC / heure	30,57 € TTC / heure
Poids (6 tonnes)	28,302 € TTC / heure	28,30 € TTC / heure

# AR Prefecture

017-200073690-20250204-D202502-DE  
Reçu le 10/02/2025

## Taxe de manutention

Applicable pour la conduite des grues avec ou sans appareils, tarification à la tonne par heure ou forfaitaire (cf.3).

- Opérations de déchargement ou chargement de navires en import, export ou transbordement, tarif à l'heure en euros / tonne selon horaire et jour :
- Opérations de relevage de pneus, ferraille, broyats, divers.... (Rendement de base fixé à 150 t/h) tarif à l'heure en euros / tonne selon horaire et jour :

Type d'heure	Coût € TTC/tonne	Coût € TTC/tonne réellement facturé	Plage de travail
H-N	0,1306	0,13	Lundi - Vendredi : 8h-12h et 14-18h
H-1	0,1998	0,20	Lundi - Vendredi : 7h-8h, 12h-14h et 18-21h
H-2	0,2541	0,25	Lundi - Vendredi : 4h-7h, 21h-22h et Samedi : 4h-13h
H-3	0,3816	0,38	Samedi : 13h-22h et Dimanche / JF : 4h-22h

- Manutention de colis lourds ou volumineux (tarif forfaitaire de 3 heures indivisible) selon les horaires de travail :

Décomposition du forfait	Tarif forfait (3h) en € TTC	Tarif forfait (3h) en € TTC réellement facturé
3 heures en "H-N"	83,1039	83,10
2 heures en "H-N" + 1 heure en "H-1"	97,7526	97,75
1 heure en "H-N" + 2 heures en "H-1"	112,4073	112,41
3 heures en "H-2"	127,0603	127,06
2 heures en "H-2" + 1 heure en "H-3"	141,7134	141,71
1 heure en "H-2" + 2 heures en "H-3"	156,3664	156,37
3 heures en "H-3"	171,0195	171,02

- Tarif de l'heure supplémentaire selon horaire de travail :

Type d'heure	Tarif de l'heure individuelle en € TTC	Tarif de l'heure individuelle en € TTC réellement facturé
H-N	38,4625	38,46
H-1	58,8073	58,81
H-2	79,1566	79,16
H-3	99,4920	99,49

La taxe de manutention est due dans sa totalité en cas d'attente ou de grue commandée mais non utilisée.

## Mise à disposition du personnel Syndicat Mixte

Pour les heures d'attente, la conduite des grues de bord, le suivi d'entreprise, la surveillance d'engins (autre que les grues de bord), le branchement électrique d'appareils, pompe,... Tarif à l'heure en € TTC avec un minimum de perception d'une (1) heure indivisible :

Nature de l'opération	JOURS OUVRABLES		
	Heures normales	Heures majorées	
	8/12h - 14/18h	6/8h - 12/14h - 18/22h	0/6h - 22/24h
L'heure de mise à disposition	66,61	79,94	106,58

Nature de l'opération	LE SAMEDI			Dimanche et jours fériés
	Heures normales	Heures majorées		
	8/12h	0/8h - 12/18h	18/22h	0/24h
L'heure de mise à disposition	79,93	127,89	185,44	369,02

**AR Prefecture**017-200073690-20250204-D202502-DE  
Reçu le 10/02/2025**II TAXES D'ENTREPOSAGE****Location des hangars, bureaux et locaux commerciaux**Location au mois

	Coût	Coût réellement facturé
Hangar 4	2,647 € HT / m <sup>2</sup> / mois	2,65 € HT / m <sup>2</sup> / mois
Hangar 2	3,336 € HT / m <sup>2</sup> / mois	3,34 € HT / m <sup>2</sup> / mois
Hangar 3 (2250 m <sup>2</sup> exploitables)	1,659 € HT / m <sup>2</sup> / mois	1,66 € HT / m <sup>2</sup> / mois
Bureaux	12,866 € HT / m <sup>2</sup> / mois	12,87 € HT / m <sup>2</sup> / mois
Locaux commerciaux	17,663 € HT / m <sup>2</sup> / mois	17,66 € HT / m <sup>2</sup> / mois
Location grande salle de réunion demi-journée	46,035 € HT / demi-journée	46,04 € HT / demi-journée
Location grande salle de réunion journée	66,495 € HT / journée	66,50 € HT / journée
Location grande salle de réunion demi-journée pour les usagers du port	23,018 € HT / demi-journée	23,02 € HT / demi-journée
Location grande salle de réunion journée pour les usagers du port	33,248 € HT / journée	33,25 € HT / journée

**Location des terre-pleins**Terre-pleins commerciaux servant au stockage de marchandises

Marchandises importées	Coût	Coût réellement facturé
1ère semaine	Gratuite	Gratuite
2ème et 3ème semaine (indivisible)	0,178 € HT / m <sup>2</sup> / semaine	0,18 € HT / m <sup>2</sup> / semaine
Au-delà de la 3ème semaine	0,273 € HT / m <sup>2</sup> / semaine	0,27 € HT / m <sup>2</sup> / semaine
Location à l'année	5,307 € HT / m <sup>2</sup> / an	5,31 € HT / m <sup>2</sup> / an
Marchandises exportées	Coût	Coût réellement facturé
Les 4 premières semaines	Gratuite	Gratuite
Au-delà de la 4ème semaine (indivisible)	0,273 € HT / m <sup>2</sup> / semaine	0,27 € HT / m <sup>2</sup> / semaine
Location à l'année	5,307 € HT / m <sup>2</sup> / an	5,31 € HT / m <sup>2</sup> / an

Autres Terre-pleins :

Location au mois	Coût	Coût réellement facturé
	5,271 € HT / m <sup>2</sup> / mois	5,27 € HT / m <sup>2</sup> / mois
Location à l'année	Coût	Coût réellement facturé
Terrain servant de parking (terrain aménagé)	1,558 € HT / m <sup>2</sup> / mois	1,56 € HT / m <sup>2</sup> / mois
Terrain servant de parking (terrain non aménagé)	0,096 € HT / m <sup>2</sup> / mois	0,10 € HT / m <sup>2</sup> / mois
Terrain nu	4,357 € HT / m <sup>2</sup> / an	4,36 € HT / m <sup>2</sup> / an
Terrain bâti pour usage industriel ou commercial	4,654 € HT / m <sup>2</sup> / an	4,65 € HT / m <sup>2</sup> / an

**AR Prefecture**017-200073690-20250204-D202502-DE  
Reçu le 10/02/2025**III - TAXES DIVERSES****Taxe d'occupation des terre-pleins**

Pour des activités ou événements occupant ou utilisant le domaine public portuaire sans relation directe avec les activités portuaires

Circulation sur les voies et terre-pleins :	Coût	Coût réellement facturé
Semi-remorques 2/3 essieux :	5,788 € HT / accès	5,79 € HT / accès
Camion/Fourgon < 2 essieux (PTAC > 3.5t):	4,630 € HT / accès	4,63 € HT / accès
Véhicule léger (PTAC < 3,5t)	3,562 € HT / accès	3,56 € HT / accès
Élévateurs (PTAC > 6t) :	4,630 € HT / accès	4,63 € HT / accès
Élévateurs (PTAC < 6t) :	3,704 € HT / accès	3,70 € HT / accès
Occupation des terre-pleins :	Coût	Coût réellement facturé
Courte durée (inf. à 1 jour)	0,181 € HT / m2 / heure	0,18 € HT / m2 / heure
Moyenne durée (inf. à 5 jours) par jour indivisible	1,813 € HT / m2 / jour	1,81 € HT / m2 / jour
Longue durée (inf. à 30 jours) par jour indivisible	1,053 € HT / m2 / jour	1,05 € HT / m2 / jour
Occupations des ouvrages enterrés (réseaux, fourreaux, regards, chambres de tirage, ...) et passages de câbles divers :	Coût	Coût réellement facturé
	12,050 € HT / ml / an	12,05 € HT / ml / an

**Taxe de quai**

Bande de 25 mètres + navires	Coût	Coût réellement facturé
Longueur de référence = longueur du navire = 50 m	0,136 € / tonneau	0,14 € / tonneau
Largeur de référence 25 m	Coût	Coût réellement facturé
Avec un minimum de perception de	61,533 € / navire	61,53 € / navire

**Taxe déchets**

Taxe d'enlèvement de déchets de navire:	Coût	Coût réellement facturé
Taxe forfaitaire par navire	42,288 € / navire	42,29 € / navire

**Stationnement sur terre-pleins de 1ère zone**

De l'outillage privé pour le chargement (sauterelles, convoyeurs, chariots à fourches, remorques, Mafi, etc...) et le débarquement de navires (sauterelles, convoyeurs, chariots à fourche, remorques, Mafi, etc...) ou pour toute opération utilisant les terre-pleins ou bords à quai, notamment le relevage de ferraille

*Chargement ou déchargement > à 500 T*

Taxe forfaitaire	Coût	Coût réellement facturé
	332,975 € HT / navire	332,98 € HT / navire

*Chargement ou déchargement < à 500 T*

Taux horaire indivisible	Coût	Coût réellement facturé
	38,240 € HT / heure	38,24 € HT / heure

**Taxe d'usage pour service rendu**

Dans la limite de 2 jours	Coût	Coût réellement facturé
	325,282 € HT / navire	325,28 € HT / navire
Au delà, par jour supplémentaire	Coût	Coût réellement facturé
	162,635 € HT / jour	162,64 € HT / jour

**Fourniture d'éclairages et énergie électrique**

Par mât d'éclairage (indivisible)	Coût	Coût réellement facturé
	16,015 € HT / heure	16,02 € HT / heure
Location d'un coffret de livraison	Coût	Coût réellement facturé
	55,941 € HT / forfait	55,94 € HT / forfait
Facturation du kWh d'électricité	Coût	Coût réellement facturé
	0,344 € HT / kWh	0,34 € HT / kWh

La main d'œuvre relative aux branchements électriques et essais donnera lieu au paiement d'heures facturées conformément à la "Mise à disposition du personnel Syndicat Mixte"

# AR Prefecture

017-200073690-20250204-D202502-DE  
Reçu le 10/02/2025

## Fourniture d'un groupe motopompe électrique de lutte incendie

	Coût	Coût réellement facturé
Forfait de location du groupe	415,522 € HT / navire	415,52 € HT / navire

La main d'œuvre relative aux branchements électriques et essais donnera lieu au paiement d'heures facturées conformément à la "Mise à disposition du personnel Syndicat Mixte"

## Location d'un groupe de filtration hydraulique HYDAC OF5 (40l/min)

	Coût	Coût réellement facturé
Location du groupe pour 24 heures - Sans filtre -	104,434 € HT / jour	104,43 € HT / jour
Location du groupe pour 7 jours (indivisible) - Sans filtre -	406,132 € HT / sem	406,13 € HT / sem
Location du groupe pour 1 mois (indivisible) - Sans filtre -	1624,528 € HT / mois	1624,53 € HT / mois
Forfait préparation	116,038 € HT / unité	116,04 € HT / unité
Fourniture filtre de 5 µm (qte : 1) ref: HYDAC 1300-R-005 ON	406,132 € HT / unité	406,13 € HT / unité
Fourniture filtre Aquamicon 10 µm (qte : 1) ref: HYDAC 1300-R-010 BN/AM	417,736 € HT / unité	417,74 € HT / unité

Les frais de transport (aller/retour), dégradations, bris, restent à la charge du client.

## Location d'équipements de manutention autonomes

	Coût	Coût réellement facturé
Chariots à fourches 4 tonnes (avec conducteur) (indivisible) :	189,502 € HT / heure	189,50 € HT / heure
Balayeuse (avec conducteur) (indivisible) :	189,502 € HT / heure	189,50 € HT / heure
Rampe de chargement/déchargement avec mise en place incluse (indivisible) :	51,150 € HT / heure	51,15 € HT / heure

## Avitaillement en eau des navires

	Coût	Coût réellement facturé
Fourniture d'eau	5,046 € HT / m <sup>3</sup>	5,05 € HT / m <sup>3</sup>

## Mise en œuvre des équipements (compteur et manches) et raccordement au réseau (forfait pose/dépose)

	JOURS OUVRABLES		
	Heures normales	Heures majorées	
	8/12h 14/18h	6/8h - 12/14h 18/21h	5/6h 21/22h
Tarif forfaitaire de mise en œuvre	150,73	188,74	217,06

	LE SAMEDI			Dimanche et jours fériés
	Heures normales	Heures majorées		
	8/12h	5/8h - 12/18h	18/22h	
Tarif forfaitaire de mise en œuvre	173,34	249,61	312,01	390,01

## Location d'emplacement pour panneaux publicitaires

	Coût	Coût réellement facturé
Emplacements publicitaires utilisés par des professionnels de la publicité :		
Elément fixe (forfait)	78,261 € HT / m <sup>2</sup> / an	78,26 € HT / m <sup>2</sup> / an

## Sûreté portuaire

	Coût	Coût réellement facturé
Fourniture de badge d'accès (validité 3 ans)	38,264 € HT / unité	38,26 € HT / unité
Renouvellement ou remplacement du badge	12,751 € HT / unité	12,75 € HT / unité

## Maintenance des équipements de sûreté

	Compris dans les Droits de Port
Pour les activités EN relation directe avec les activités portuaires	
Pour les activités SANS relation directe avec les activités portuaires	0,202 € HT / tonne

## Intervention du prestataire de gardiennage sur déclenchement d'alarme, ouverture exceptionnelle des accès, levée de doute, ...

	Coût	Coût réellement facturé
o Horaires semaine 22h00 à 5h30	115,159 € HT / interv.	115,16 € HT / intervention
o Horaires week-end et jours fériés 0h00 à 24h00	173,629 € HT / interv.	173,63 € HT / intervention